

**COMITE DES UTILISATIONS PACIFIQUES
DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE
Sous-Comité juridique**

Transcription non éditée

744^{ème} séance

Mardi 11 avril 2006, à 15 heures
Vienne

Président : M. R. GONZALEZ ANINAT (Chili)

La séance est ouverte à 15 heures.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Bonne après-midi. Simplement pour vous détromper, pour vous démontrer qu'en Amérique latine on peut vraiment commencer à l'heure. Je vous ai dit que l'on commencerait à l'heure et je vais commencer à l'heure.

Je déclare ouverte la 744^{ème} session du Sous-Comité juridique. Nous allons poursuivre et terminer l'examen du point 11 de l'ordre du jour, et ensuite nous allons poursuivre l'examen du point 12 concernant « La proposition au Comité des nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la prochaine session ». J'invite les délégations qui souhaitent faire des déclarations au titre de ce point de l'ordre du jour de bien vouloir s'inscrire auprès du Secrétariat au plus tôt.

Le groupe de travail au titre du point 11 de l'ordre du jour, se retrouvera pour sa troisième séance sous la présidence de M. Kai-Uwe Schrogl de l'Allemagne. Je vois son nom par écrit, je peux le prononcer, je pense que la personne s'est reconnue de toute façon.

Pratique des États et des organisations internationales en ce qui concerne l'immatriculation des objets spatiaux (point 11 de l'ordre du jour) (*suite*)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Nous allons maintenant poursuivre ou même terminer, car je n'ai pas beaucoup d'orateurs sur ma liste, l'examen du point 11 de l'ordre du jour, « Pratique des États et des organisations internationales en ce qui concerne l'immatriculation des objets spatiaux ». Je n'ai aucun orateur sur ma liste pour ce point 11. Y a-t-il une délégation qui souhaite intervenir à ce stade ? D'après ce que je sais, le groupe de travail de ce matin a travaillé de façon très active, donc il serait intéressant de faire une intervention soit en plénière soit au sein du groupe de travail. Donc il n'y a pas de demande d'intervention. Donc nous allons suspendre l'examen de ce point 11 de l'ordre du jour. Bien sûr, en attendant les résultats du groupe de travail sur le point 11.

Propositions au Comité concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la quarante-sixième session du Sous-Comité juridique (point 12 de l'ordre du jour) (*suite*)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Nous allons maintenant poursuivre l'examen du point 12 de l'ordre du jour concernant « Les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour du Sous-Comité juridique lors de sa quarante-sixième session ». Il y a une longue liste de délégués qui ne souhaitent pas intervenir car personne ne s'est inscrit. C'est effectivement une liste impressionnante de personnes qui ne

Dans sa résolution 50/27 du 16 février 1996, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique aux termes de laquelle, à compter de sa trente-neuvième session, des transcriptions non éditées de ses sessions seraient établies à la place des procès-verbaux. Cette transcription contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations telles que transcrites à partir de bandes enregistrées. Les transcriptions n'ont été ni éditées ni révisées.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire de la transcription, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication au chef du Service de la traduction et de l'édition, bureau D0771, Office des Nations Unies à Vienne, B.P. 500, A-1400 Vienne (Autriche). Les rectifications seront publiées dans un rectificatif récapitulatif.



souhaitent pas intervenir. Personne ne souhaite nous étonner par ses connaissances techniques ou juridiques ? Non. Si tel n'est pas le cas, demain matin nous allons poursuivre l'examen de ce point de l'ordre du jour et le clore. Nous ne pouvons pas poursuivre un débat général virtuel où personne n'intervient. Donc demain matin nous allons clore le débat. Demain matin, nous allons terminer ce point.

Nous allons battre tous les records, je vais lever la séance. Mais avant de lever la séance, je voudrais vous informer du programme de demain matin. Nous allons nous retrouver à 10 heures précises et ensuite nous allons terminer l'examen du point 12. Nous allons poursuivre et terminer, je

souligne que nous allons terminer l'examen du point 12 demain. Le groupe de travail sur le point 11 se réunira pour la quatrième fois demain matin. Avez-vous des questions avant que je ne lève la séance ? Pas de questions. La Colombie ? Non, je pensais que vous vouliez intervenir. Bien, tout le monde est d'accord. La séance est levée. Pardon, le président du groupe de travail au titre du point 11 de l'ordre du jour à bien vouloir venir à la présidence. Je vous remercie. Nous ne pouvons pas dire que cette réunion a été trop longue ou qu'elle était productive mais nous avons fait de notre mieux.

La séance est levée à 15 h 6.